



Sécurité alimentaire : la CEDEAO et l'AFD signe un programme pour soutenir l'Ecowap, le Niger est concerné.

9 juin 2011

Sélection équipe technique RECA



La gestion de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest a reçu un soutien majeur avec **la signature jeudi 2 juin 2011 à Abuja d'un accord de subvention entre la Commission de la CEDEAO et l'Agence française de développement (AFD).**



Un communiqué de la Commission de la CEDEAO indique que dans le cadre de cet accord, l'AFD va débloquer 10,4 millions d'euros tandis que la Commission de la CEDEAO va apporter un financement de contrepartie de 1,94 million d'euros. Ce projet va apporter un soutien direct à la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP) et va, entre autre, aider à définir et à mettre en œuvre les ripostes des pays membres de la CEDEAO aux situations de crise alimentaire et à assurer une meilleure distribution des vivres aux populations les plus démunies affectées par ces crises.

Il va également s'attaquer au problème de la sécurité alimentaire en faisant la promotion des structures de commercialisation aux frontières de trois pays voisins - le Bénin, le Niger et le Nigeria - et à la mise en œuvre des projets-pilote pour augmenter les revenus des producteurs.

Afrique en ligne

<http://www.afriquejet.com/actualites/societe/un-accord-sur-la-securite-alimentaire-cedeao-afd-2011060414154.html>

Présentation succincte du Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, l'insécurité alimentaire reste un problème structurel majeur : sur 265 millions d'habitants, 40 millions souffrent de sous-alimentation et de malnutrition chroniques et chaque année des crises affectent des dizaines de millions de personnes supplémentaires.

Historiquement, les crises alimentaires sont liées aux pays sahéliens et aux déficits de production agricole résultant d'anomalies pluviométriques (manque de précipitations et mauvaise répartition dans le temps).

Les crises récentes (Niger en 2005, « émeutes de la faim » en 2008) témoignent d'une évolution des origines de l'insécurité alimentaire : les populations dont l'alimentation repose désormais en partie sur des achats ont été confrontées à des hausses de prix et à des chutes de leur pouvoir d'achat, soudaines et importantes. Elles n'avaient plus accès aux marchés, même si ceux-ci étaient approvisionnés.

Inadéquation des réponses actuelles aux nouveaux paramètres de la sécurité alimentaire

Les dispositifs de prévention et gestion des crises alimentaires (PGCA) en vigueur dans la région ont été configurés dans les années 1970/80 pour faire face aux crises de disponibilités. Ils peinent à prendre en compte les nouvelles dimensions de la sécurité alimentaire, la diversité des situations ainsi que l'interdépendance des économies nationales.

La nécessaire mutation des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire

Les dispositifs de prévention et de gestion des crises dans le Sahel ont 30 ans d'expérience de production d'informations et de coordination des acteurs. Ils sont construits sur la base de quatre composants que l'on retrouve de manière à peu près constante dans tous les pays du CILSS, mais avec des degrés d'efficacité très différents :

- le suivi de la campagne agro-météorologique ;
- les enquêtes permanentes agricoles (EPA), piliers de l'élaboration des bilans céréaliers ;
- les systèmes d'information sur les marchés (SIM), principalement actifs sur les céréales ;
- les systèmes d'alerte précoce (SAP), dispositifs d'identification des populations vulnérables ayant besoin d'aide.

Le présent programme contribuera à l'évolution de ces dispositifs de façon à mieux prendre en compte les aspects nutrition et accessibilité aux marchés alimentaires dans le cadre de démarches harmonisées au niveau régional. Il s'agira d'améliorer :

- la disponibilité des données : quelles variables et avec quelle précision ?
- la crédibilité et la solidité du modèle d'analyse ;
- l'indépendance du dispositif institutionnel et technique responsable de cette analyse ;
- le transfert de compétences et la mise en œuvre du principe de subsidiarité, entre les niveaux régional et national.

Les efforts à entreprendre pour assurer les mutations nécessaires sont **au moins aussi importants** que ceux réalisés il y a vingt cinq ans lors de la création des dispositifs de PGCA.

Une contribution à la mise en œuvre de l'ECOWAP

Ce programme se mettra en place dans un contexte de transformations institutionnelles importantes. **Les organes de mise en œuvre de l'ECOWAP : l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation ainsi que le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF) font encore l'objet d'études destinées à en préciser les contours et les conditions de mise en place.**

Ce programme revêt une importance toute particulière car il contribuera, en termes de contenu technique, de schéma institutionnel et de mécanisme financier, à **l'opérationnalisation de l'ECOWAP.**

De plus, une des composantes apportera un appui significatif à l'élaboration des règles de fonctionnement de l'ECOWADF et à la conduite d'opérations innovantes destinées à réduire l'insécurité alimentaire.

Les objectifs spécifiques

1. Renforcer et accélérer l'évolution des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, de façon à mieux prendre en compte les aspects relatifs aux marchés, aux revenus des ménages et à la nutrition, dans le cadre d'une approche régionale.

2. Appuyer la définition et la mise en œuvre des instruments publics d'intervention des Etats et de la CEDEAO permettant de réduire l'insécurité alimentaire et de répondre aux crises.
3. Mettre en œuvre des opérations innovantes améliorant la situation alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables de la région.

Le contenu du programme

Le programme est structuré autour de trois composantes correspondant aux 3 objectifs, auxquelles s'ajoutera une composante pour la mise en œuvre du programme.

Il est proposé de concentrer les interventions sur des espaces géographiques composés de pays reliés par des échanges commerciaux mais aussi des interdépendances sur le plan du marché du travail et des revenus.

Trois sous-espaces ont donc été définis : Ouest (Guinée, Sénégal et pays voisins) ; Centre (Mali, Burkina Faso, Ghana, Côte d'Ivoire) et **Est (Niger, Nigeria, Bénin)**. Les activités du programme concerneront principalement le sous-espace Centre et dans une moindre mesure le sous-espace Est. Certaines activités, de type études ou renforcement des capacités, pourront cependant concerner les 15 pays de la CEDEAO.

Composante 1 : appui à la mise en œuvre d'une approche rénovée de la sécurité alimentaire

il s'agit de renforcer et favoriser l'évolution des systèmes nationaux d'information au sein de l'espace Centre et d'en tirer des enseignements pour les autres pays.

Composante 2 : Appui à la définition et à la mise en œuvre des instruments publics d'intervention des États et de la CEDEAO

Il s'agira d'une part de travailler sur le Tarif Extérieur Commun -TEC- de la CEDEAO (re-catégorisation des produits, harmonisation avec le TEC UEMOA, clauses spéciales de sauvegarde) et d'autre part de créer un environnement favorable au **développement du stockage et en particulier du warrantage** (harmonisation des réglementations nationales relatives aux standards des produits, au contrôle des systèmes d'entreposage et de la profession d'opérateur d'entrepôt ...). Un système CEDEAO/CILSS d'information et d'échanges sur les stocks publics et les opportunités d'achat de céréales sera par ailleurs mis en place.

Composante 3 : Promotion d'opérations innovantes en réponse aux différentes formes d'insécurité alimentaire.

Cette troisième composante du programme soutiendra l'exécution, l'évaluation et la capitalisation d'expériences innovantes à travers la mise en place d'un **guichet spécifique** : « appui aux actions de réduction de l'insécurité alimentaire », placé au sein du **Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)**. L'ECOWADF est appelé à recevoir des contributions d'origines diverses. La CEDEAO devrait le doter sur ses ressources propres de 30 MUSD par an à partir de 2011.

Le programme financera :

- la définition des règles de fonctionnement du guichet (manuel de procédures : critères d'éligibilité des actions et des opérateurs, taux de financement) et l'appui technique au lancement des premiers appels à propositions ;

- une contribution à la dotation initiale de ce guichet qui permettra la réalisation de plusieurs opérations pilotes. En fonction des enseignements qui en seront tirés, celles-ci pourront être amplifiées et/ou prolongées grâce à d'autres ressources.

Le guichet sera réservé en priorité aux projets régionaux présentés par des entreprises, ONG (régionales ou internationales), des **organisations socio-professionnelles** ou des collectivités locales. Les propositions faisant l'objet d'un partenariat multi-acteurs seront privilégiées.

Un des premiers appels à propositions financé par le guichet sur l'enveloppe AFD concernera la réduction de l'insécurité alimentaire dans les zones transfrontalières du Niger et du Nigéria.

Le projet appuiera la structuration des marchés agricoles par :

- la promotion du warrantage,
- le renforcement des capacités des OP dans la mise en marché des productions locales
- et le développement de systèmes d'information performants.

S'il paraît plus simple de **débuter les actions côté Niger**, celles-ci devront *a minima* prendre en compte la situation de la zone transfrontalière, puis progressivement s'étendre au Nigeria. Dans ces zones frontalières où l'on observe des flux intenses de marchandises et des migrations d'actifs, les situations de déséquilibre des marchés propices aux crises ne pourront pas être réduites sans une structuration conjointe des échanges et une mise en relation des organisations concernées.

Cette présentation ne peut engager ni la CEDEAO ni l'AFD dont seuls les documents officiels devront être pris en compte. Elle a été faite pour apporter des informations notamment dans un contexte où d'autres projets et programmes sont en préparation sur les mêmes sujets par d'autres partenaires.